



(VAUCLUSE)

DÉCISION

Décision n° 939

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

Demande de subvention auprès de l'État - Aménagement de sécurité du carrefour de la RD 900 et de la RD 101

Vu, l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 et plus particulièrement son article 1^{er} précisant que le Maire exerce par délégation les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriale.

Affiché le : 6 mai 2020

Transmis aux conseillers municipaux le :

Vu, l'article L 2122-22 § 26 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Considérant, que Apt, ville centre de la communauté des communes du pays d'Apt Luberon est traversée d'Ouest en Est par un axe structurant du domaine routier départemental vaclusien : la RD 900, ancienne RN 100. Au fil des années, cette route est devenue obsolète et congestionnée. Des travaux ont été réalisés en 2012 sur une portion importante à l'entrée OUEST apportant un confort aux usagers.

Considérant, que ces travaux ont permis de répondre aux attentes de fonctionnalité et de qualité d'une traversée de ville moyenne mais que certaines portions n'ont pas été prises en compte dans les travaux 2012 et il s'avère que le croisement avec la route de Roumanille et la RD900 est devenu obsolète et dangereux.

DECIDE

Article 1^{er} :

De proposer la réalisation des travaux de cette portion de voie afin de sécuriser le croisement devenu dangereux à la vue du trafic intense tout en rendant agréable et utile aux utilisateurs et aux riverains et détaillé ci-après :

- Démolitions et déposes : panneaux, massifs, regards, murs, voirie enrobé, accotements, réseaux...
- Mise à la côte des regards, coffrets électriques, etc.
- Terrassements
- Travaux de voirie et plus particulièrement un reprofilage, la mise en revêtement, la pose de bordures et de caniveaux, de clôtures, de murs de soutènement...
- Pose de mobiliers : signalétiques, (feux, panneaux, marquages...), plots, bacs...
- Remise en niveau des réseaux : fluvial, courant faible (téléphonie, feu...), éclairage
- Mise en forme d'espaces verts

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200505-939-BF
Date de télétransmission : 06/05/2020
Date de réception préfecture : 06/05/2020

Article 2 :

D'approuver le plan de financement ci-après détaillé et de solliciter auprès de l'État un financement à hauteur de 96 593,07 €.

	HT	TTC	Financement	HT	%
ENEDIS	1 500,00 €	1 800,00 €	ETAT DETR	96 593,07 €	50%
Diagnostic amiante enrobés	1 500,00 €	1 800,00 €			
Contrôle Technique	0,00 €	0,00 €			
CSPS	1 500,00 €	1 800,00 €			
Marché de Maîtrise d'œuvre	10 680,35 €	12 816,42 €	Ville d'Apt	96 593,07 €	50%
FRAIS ETUDE	15 180,35 €	18 216,42 €			
Lot n°1 hors éclairage	153 137,00 €	183 764,40 €			
Lot n°1 éclairage	0,00 €	0,00 €			
Lot n°2 signal tricolore	24 868,80 €	29 842,56 €			
TRAVAUX	178 005,80 €	213 606,96 €			
TOTAL Travaux + Études	193 186,15 €	231 823,38 €	TOTAL	193 186,15 €	100

Fait à APT, le mardi 5 mai 2020

LE MAIRE
Mme Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20200505-939-BF
Date de télétransmission : 06/05/2020
Date de réception préfecture : 06/05/2020